



TRAM' BOBIGNY
VAL DE FONTENAY

14 Octobre 2021

Réunion publique Noisy-le-Sec





Olivier SARRABEYROUSE

Maire de Noisy-le-Sec



Corentin DUPREY

**Vice-président du Département
de la Seine-Saint-Denis en charge
des mobilités durables et de
l'aménagement du territoire**



TRAM' BOBIGNY

VAL DE FONTENAY

Tramway T1

Bobigny - Val de Fontenay

Réunion Publique – Noisy-le-Sec

14 octobre 2021

- 1/ Présentation du Tramway T1
- 2/ Avancement global et planning
- 3/ Les futurs aménagements à Noisy-le-Sec
- 4/ Plan de circulation
- 5/ Les travaux dans les prochains mois
- 6/ Information et communication

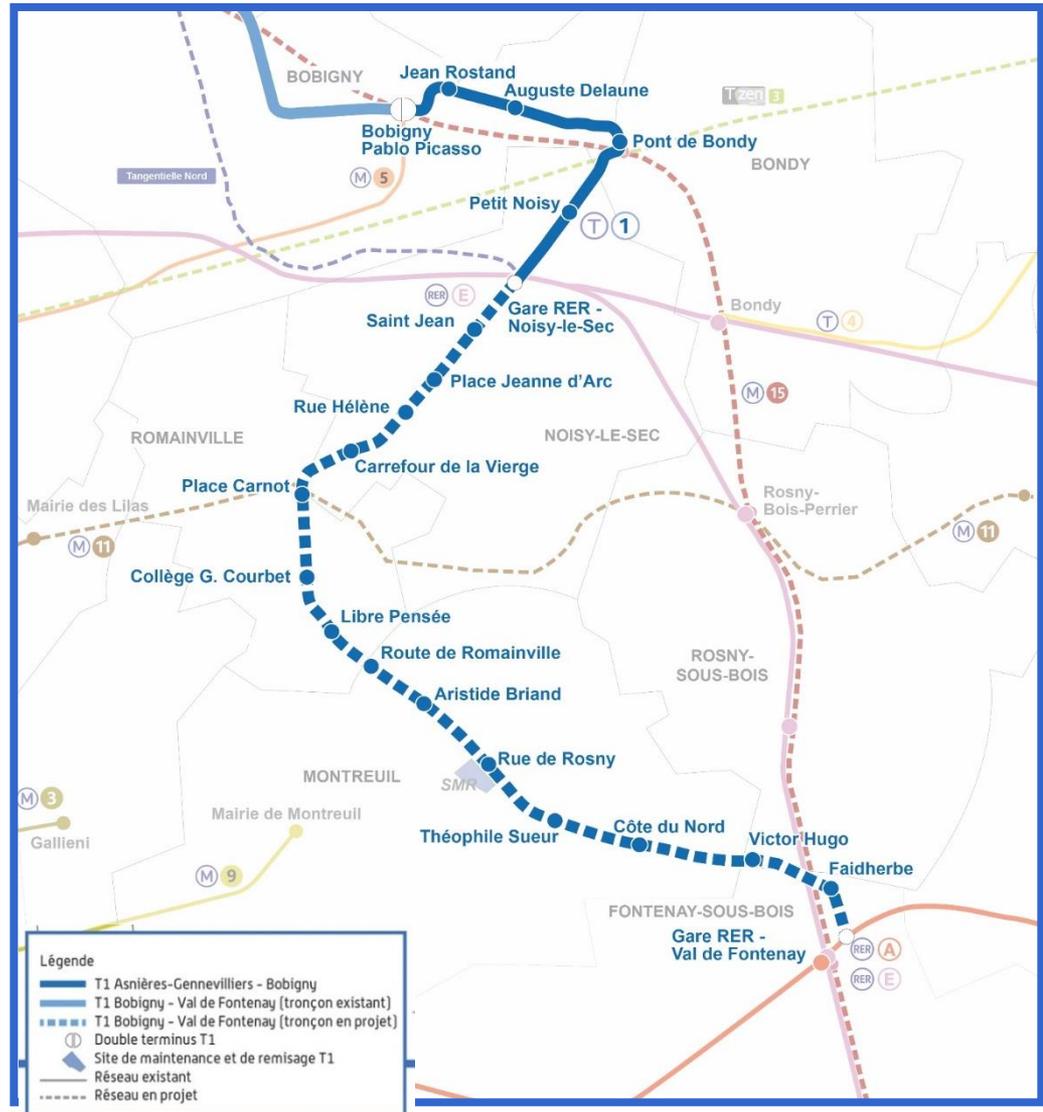
1/

Présentation du Tramway T1

LE TRACÉ DU T1 DE BOBIGNY À VAL-DE-FONTENAY

Le tracé du projet T1 Bobigny - Val de Fontenay traverse 6 communes :

BOBIGNY, NOISY-LE-SEC, ROMAINVILLE, MONTREUIL, ROSNY-SOUS-BOIS (93), FONTENAY-SOUS-BOIS (94).



2 Maîtres d'ouvrage



Insertion urbaine
(aménagement voirie)



Systeme de transport
(rails, quais, alimentation électrique, Site
de maintenance et remisage)

4 Financeurs projet T1



Financier Matériel Roulant





LE T1 EN CHIFFRES



Des correspondances avec le

Métro ligne 5 – Station Bobigny-Pablo Picasso

Métro ligne 11 – Future Station Place Carnot Romainville (horizon fin 2023)

Métro Ligne 15 – Future station Val-de-Fontenay et Pont de Bondy (horizon 2030)

RER E – Gare de Noisy-le-Sec et Gare de Val-de-Fontenay

RER A – Gare de Val-de-Fontenay

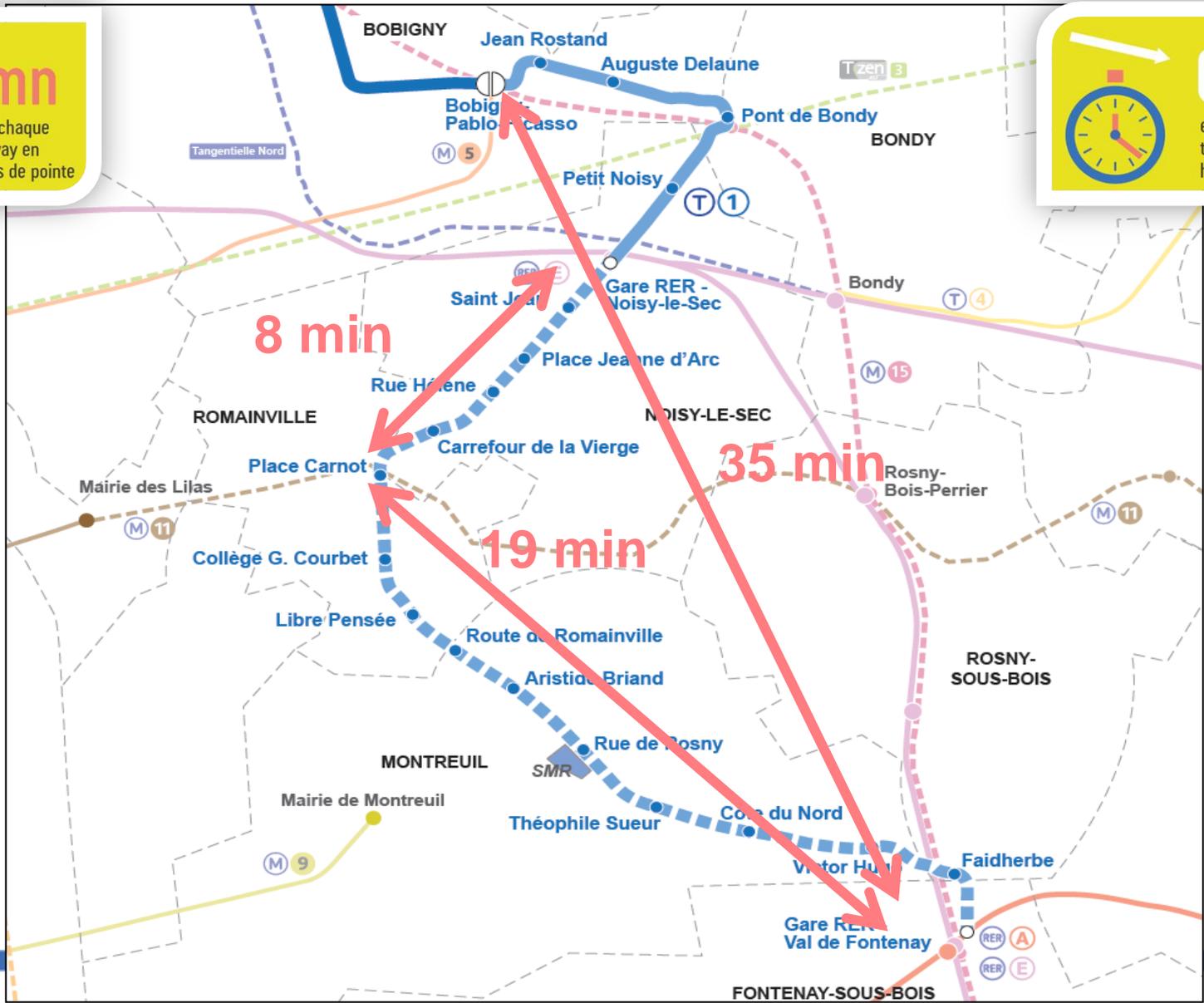
T ZEN 3 – au Pont de Bondy Intersection Noisy-le-Sec, Bondy, Bobigny

Nombreuses lignes de bus

LE T1 EN CHIFFRES

4mn
entre chaque tramway en heures de pointe

6mn
entre chaque tramway en heures creuses



TRANCHES DE FINANCEMENT

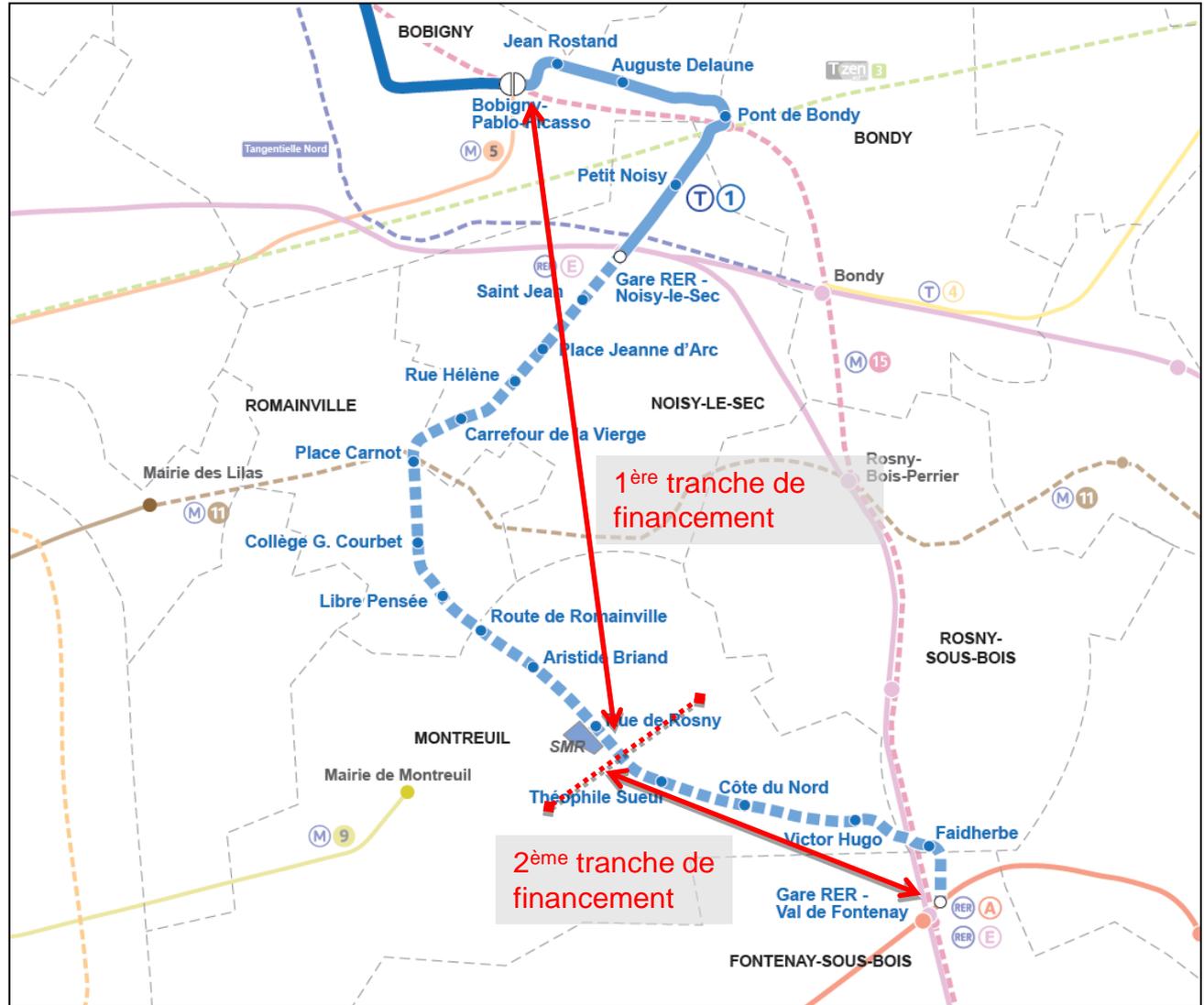
Travaux 2019-2024

Le réaménagement des espaces publics et des quais

La construction des ouvrages de franchissement

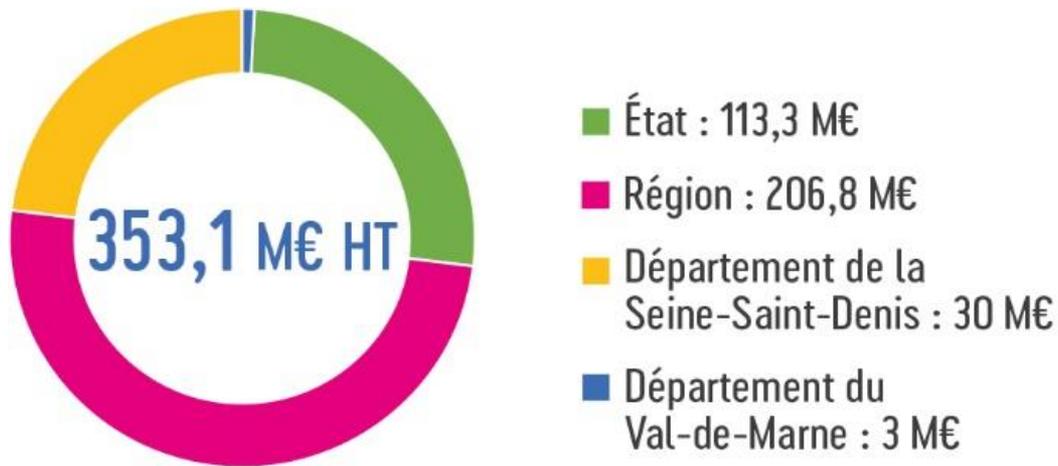
Les travaux d'infrastructure

La réalisation du centre de maintenance et de remisage



LE T1 EN CHIFFRES – FINANCEMENT

Coût et Financement de la 1^{ère} tranche : 394 M€ HT dont 353,1 millions d'euros financés dans le cadre du CPER 2016-2021



Fin de la 1^{ère} tranche et 2^{ème} tranche à financer sur le CPER 2022-2025

1 financeur pour le matériel roulant : Ile de France Mobilité

2/

Avancement global et planning



Février 2014:

Déclaration d'utilité publique

Mars 2015:

Début des travaux concessionnaires

Fin 2018:

Approbation du protocole de financement de la tranche 1

Eté 2019:

Fermeture de l'A186

Début des travaux au-dessus de l'A3

Mars 2021 :

Fin de la démolition et des terrassements de l'ex-A186

13 juillet 2021 :

Mise en service du nouvel ouvrage de franchissement de l'A3

Juillet 2021 :

Travaux concessionnaires sur le rue Jean Jaurès sous balisage commun

Août 2021 :

Démolition de la dernière bretelle de l'A186 au-dessus de l'A3

Fin 2021 :

Début des travaux d'aménagement Insertion Urbaine et Système de transport

Fin 2024 :

Fin des travaux d'aménagements urbains et de la plateforme de la TF1
Début des essais du matériel roulant

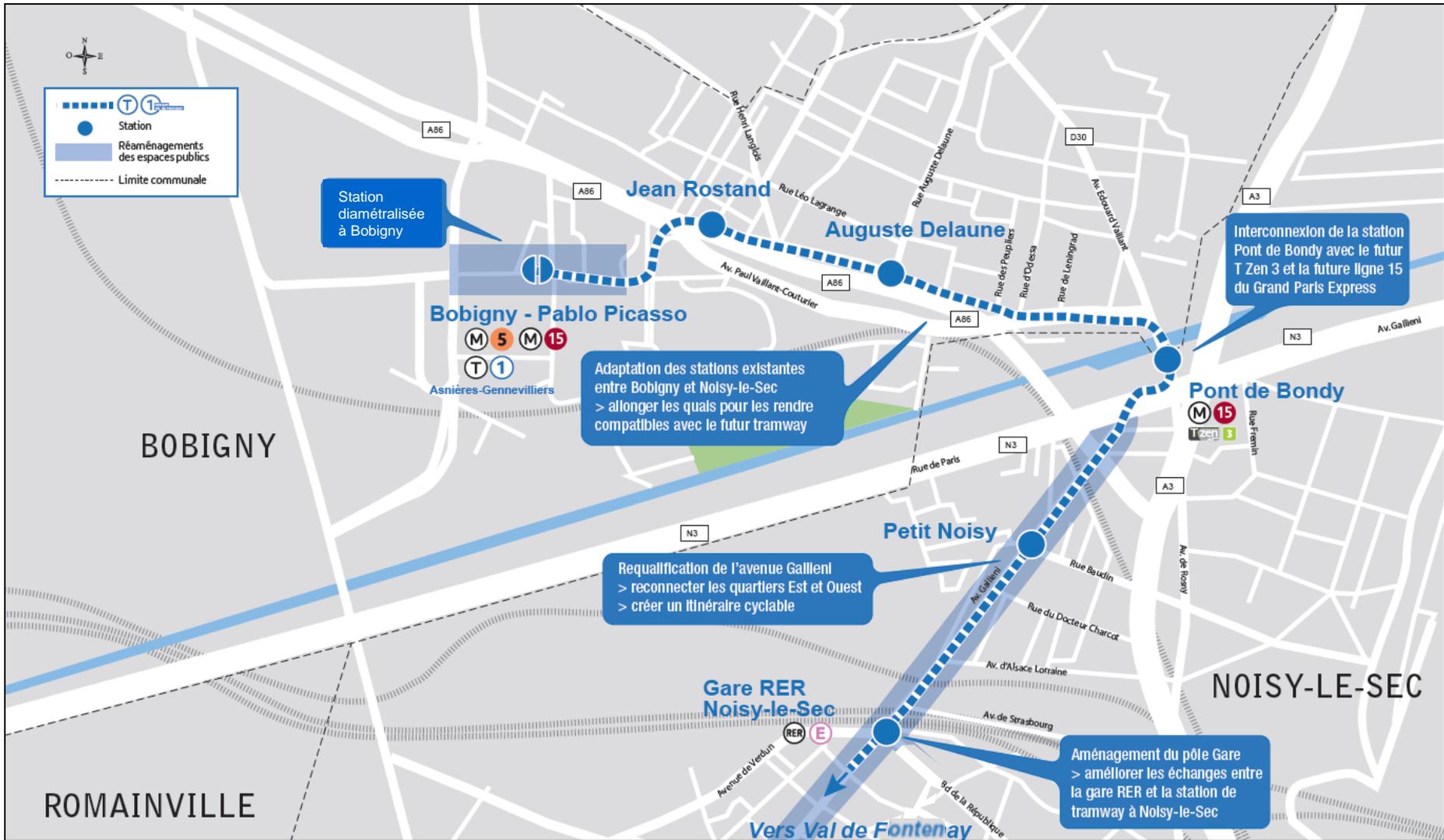
2025 :

Essais du matériel roulant
Formation des conducteurs
Marche à blanc
Mise en service

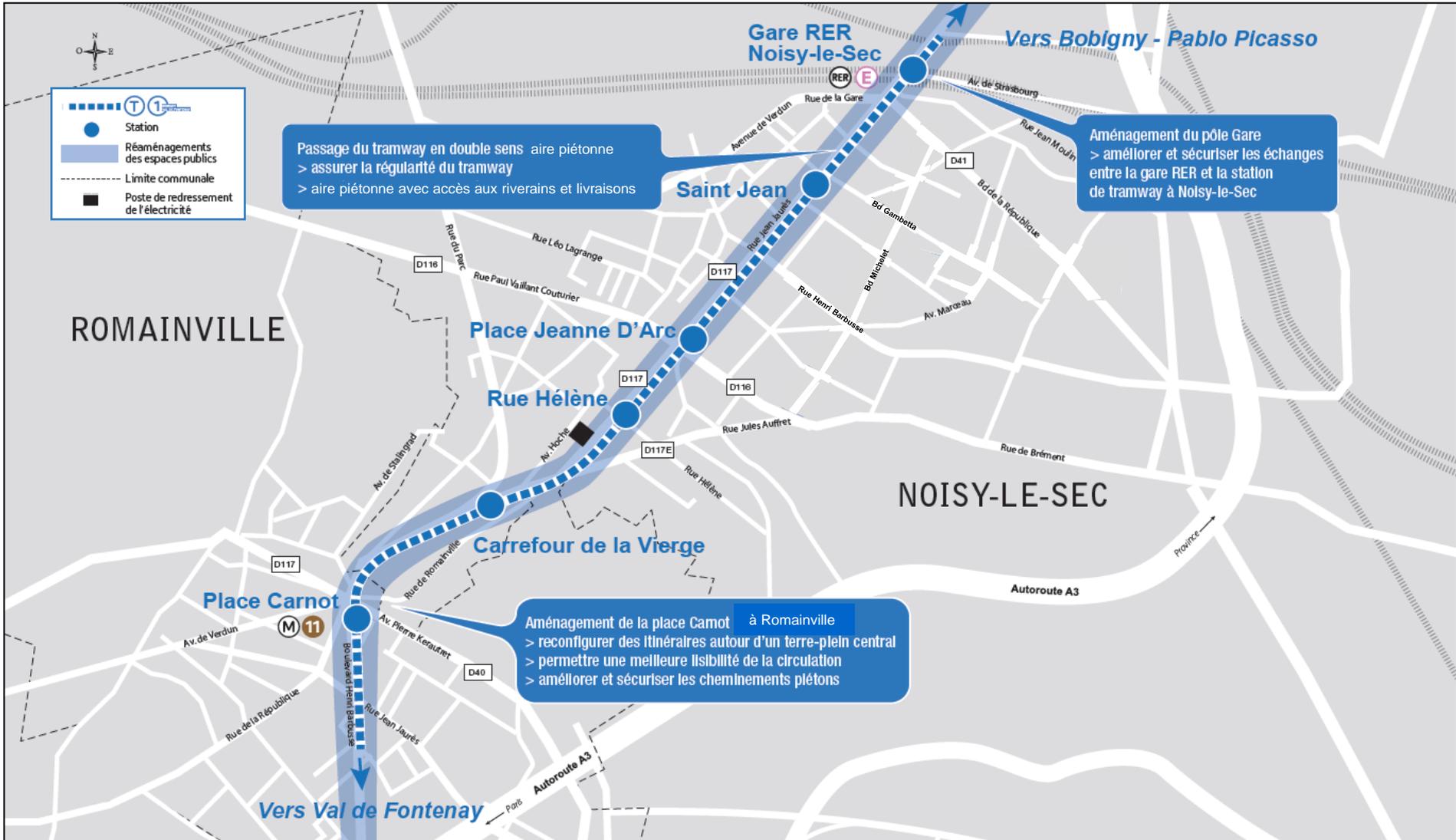
3/

Les futurs aménagements à Noisy-le-Sec

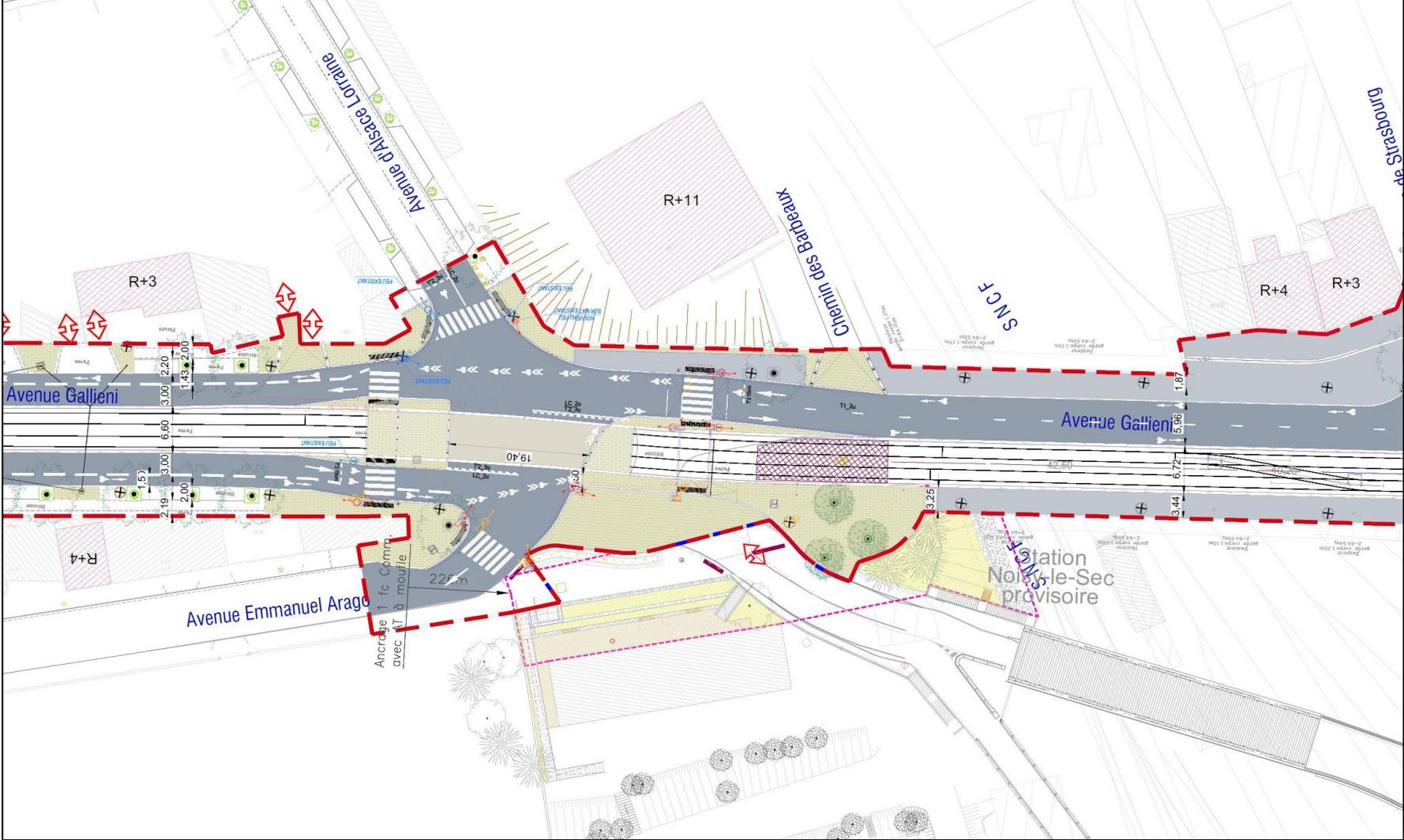
NOISY-LE-SEC ET SES PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS



NOISY-LE-SEC ET SES PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS



AVENUE GALLIENI



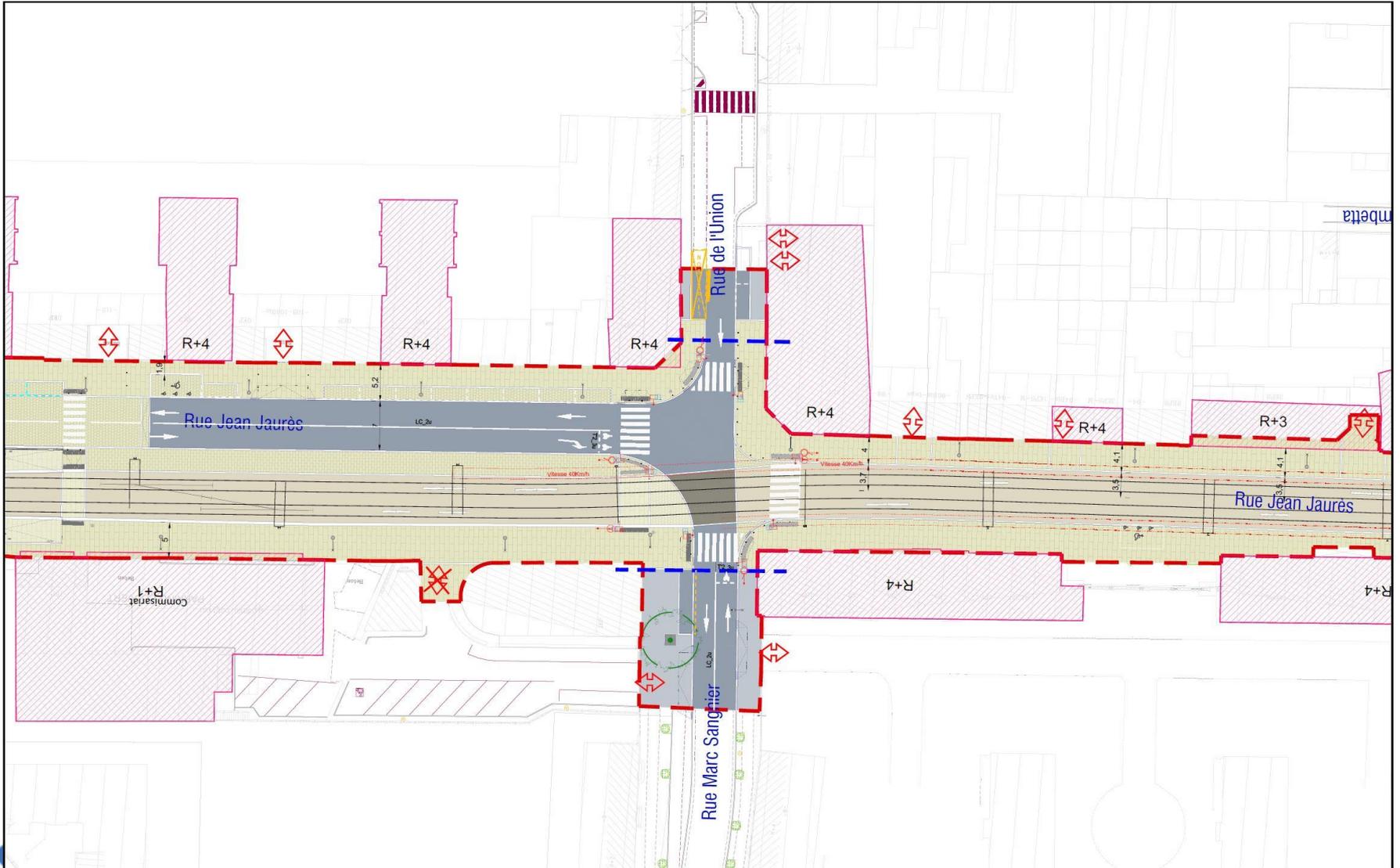


GARE DE NOISY-LE-SEC



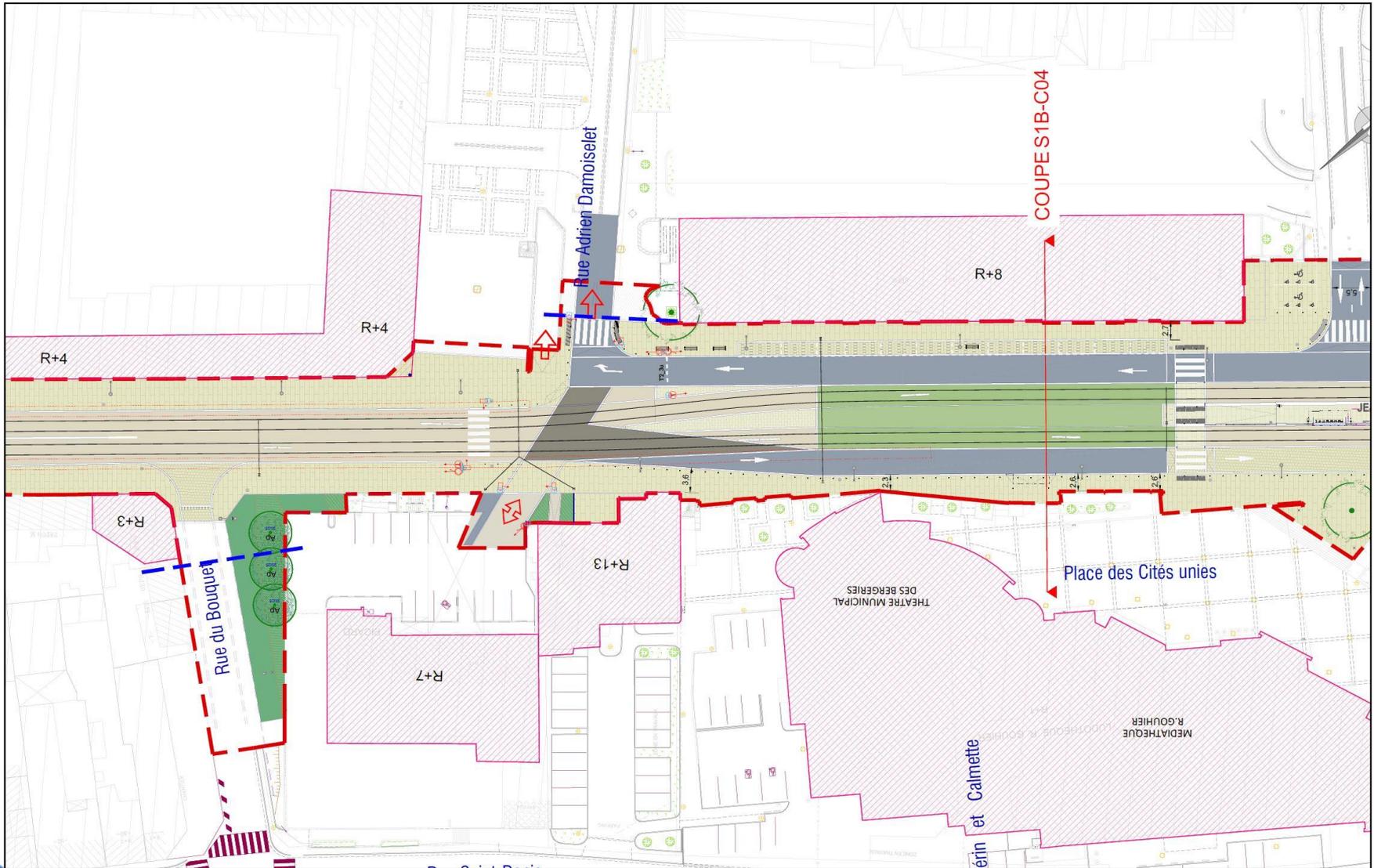


RUE JEAN JAURÈS





RUE JEAN JAURÈS





LE CARREFOUR BRÉMENT





RUE ANATOLE FRANCE

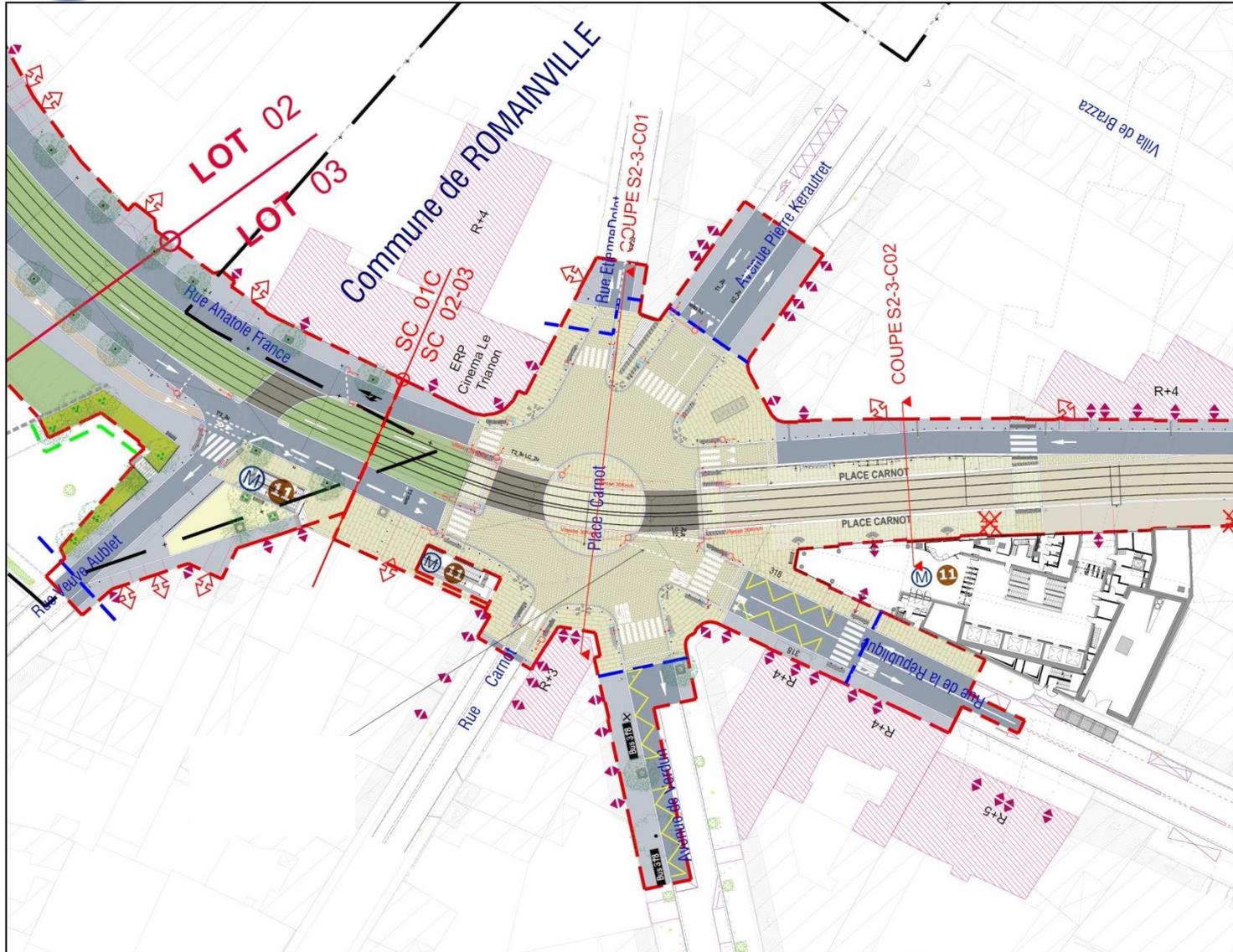


RUE ANATOLE FRANCE



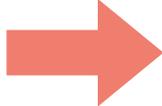


PLACE CARNOT

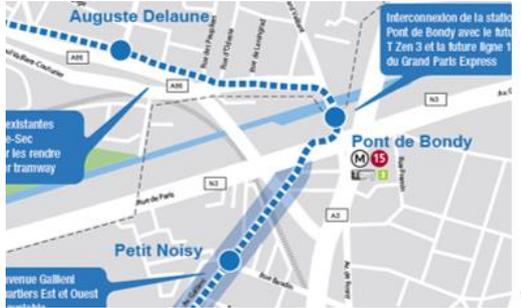


LES STATIONS

2 stations existantes à modifier



Station Pont de Bondy
Station Petit Noisy



5 nouvelles stations (*)

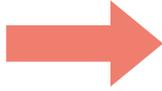


Station Noisy-le-Sec RER
Station Saint-Jean
Station Place Jeanne d'Arc
Station Rue Hélène
Station Carrefour de la Vierge

(*) : noms provisoires



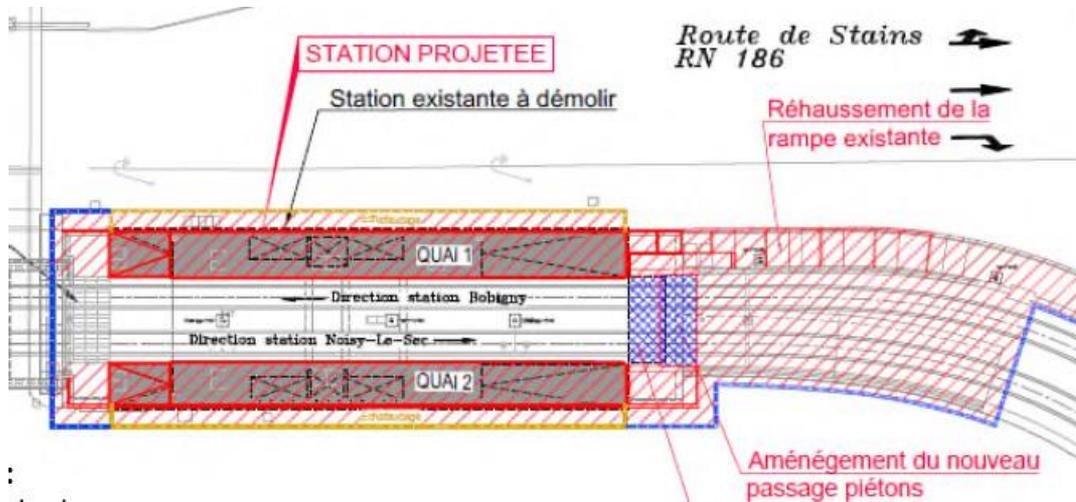
1 configuration provisoire



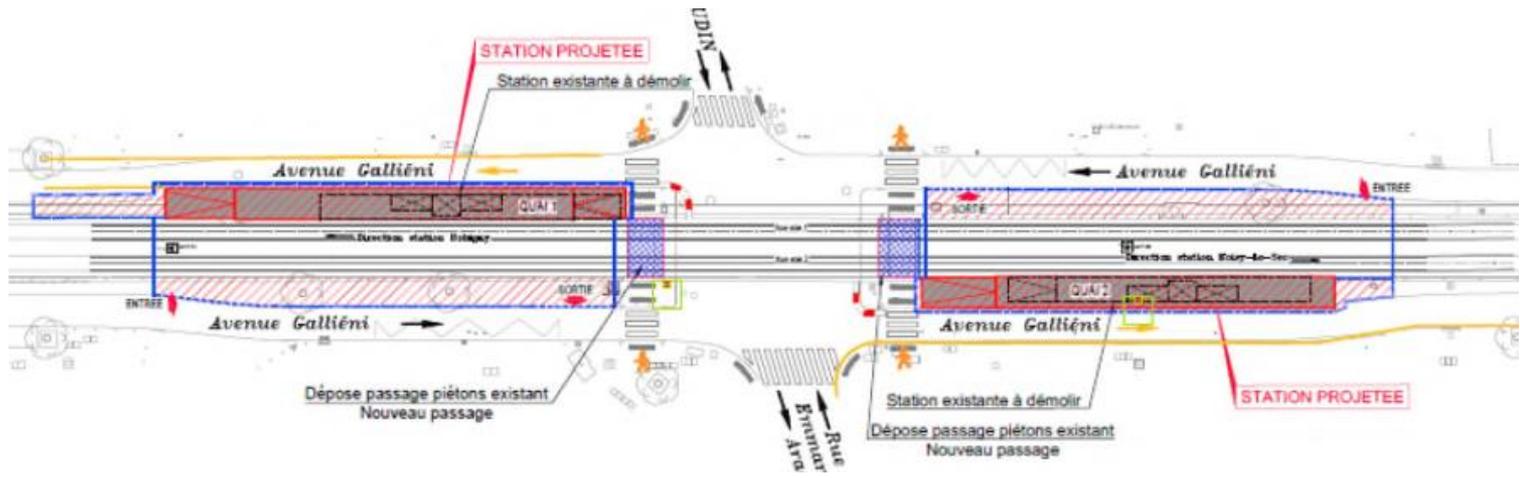
Station provisoire Noisy-le-Sec
Local d'Exploitation provisoire



MODIFICATIONS STATIONS EXISTANTES



- Arrivée d'un nouveau matériel roulant
- Amélioration confort usagers
- Allongement et élargissement quais
- Renforcement éclairage



Caractéristiques

- Quais en enrobé de couleur claire
- Rampes d'accès aux stations (stations accessibles)
- Mobilier de station de la collection Wilmotte
- Quais latéraux (Noisy, Carrefour de la Vierge) ou quais centraux lorsque la largeur de voirie est réduite (les 3 autres stations)
- Pente prononcée



© - RATP - Denis Sultan

22/11/2012 - 11505003

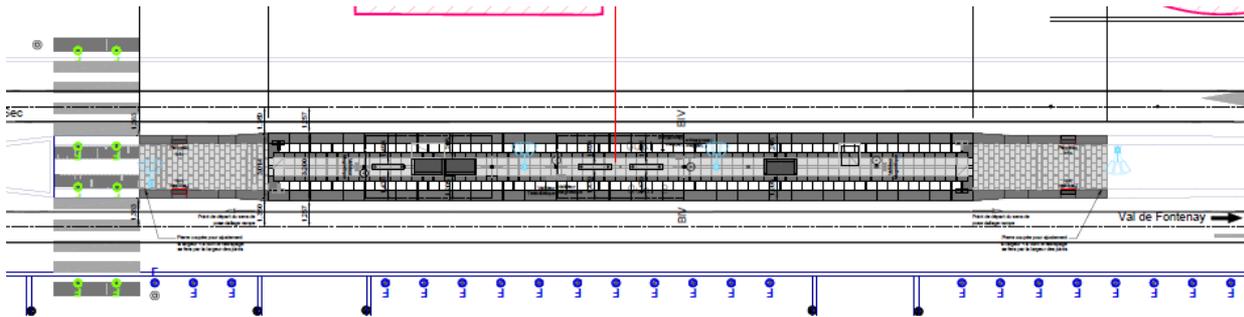


© RATP - Photo : Jean-François Mauboussin - T3

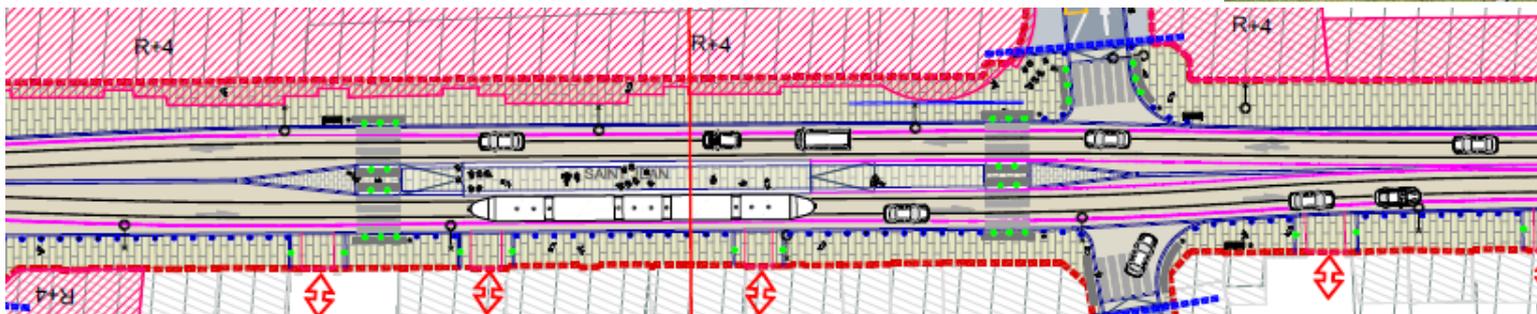
7660d032 - 22/11/2006

LES NOUVELLES STATIONS

Plan type d'une station en quai central (Station Saint-Jean)



Station Saint-Jean:



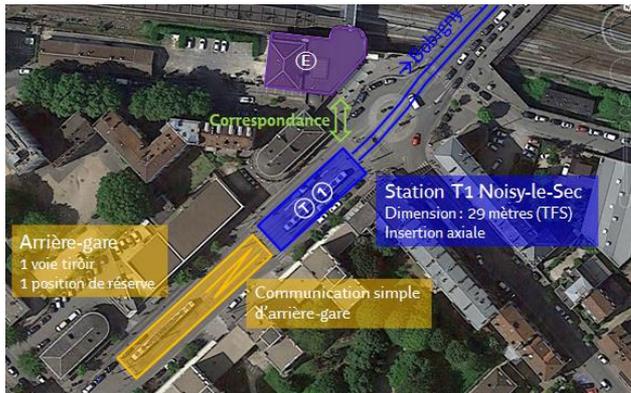
LA STATION PROVISOIRE

1 cas particulier : Station Noisy-le-Sec RER

→

1 station provisoire sur le pont Gallieni pendant les travaux de la station Noisy-le-Sec RER

1 Local d'Exploitation provisoire



Configuration actuelle



Configuration cible



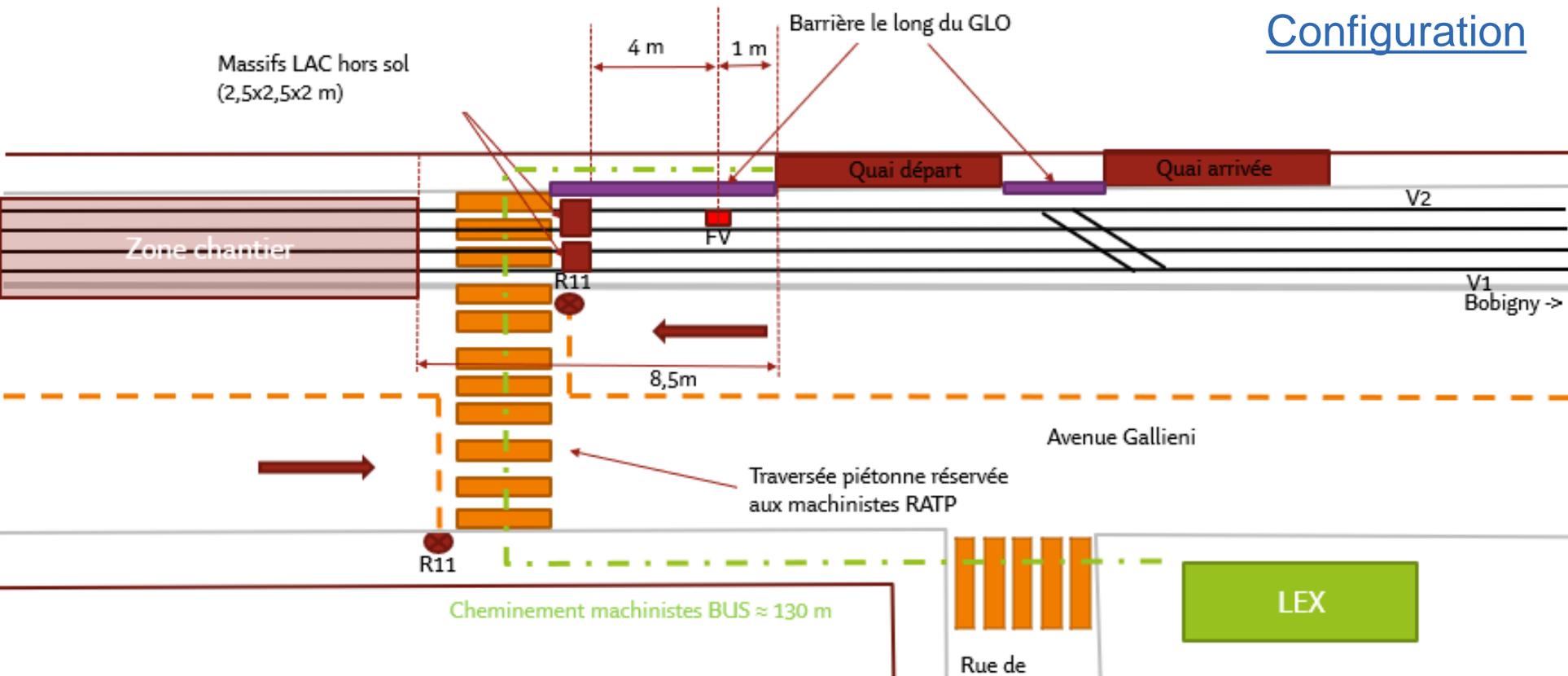
Configuration provisoire



TRAM' BOBIGNY
VAL DE FONTENAY

LA STATION PROVISOIRE

Configuration



- ❑ Installation prévue fin mars 2022 (date prévisionnelle)
- ❑ Un week-end long de coupure de la ligne T1 nécessaire (entre Bobigny et Noisy-le-Sec)



LA STATION PROVISOIRE

Quais arrivée et départ

- Poubelles
- Abris de la gamme « CONVIVIALE »
- Appareils de vente et bornes d'information voyageurs
- Signalétique
- Assises supprimées et retours vitrés supprimés pour faciliter les flux

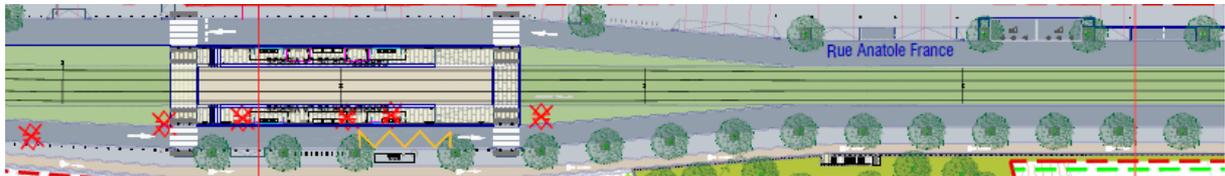
Aménagement



Intentions d'aménagement



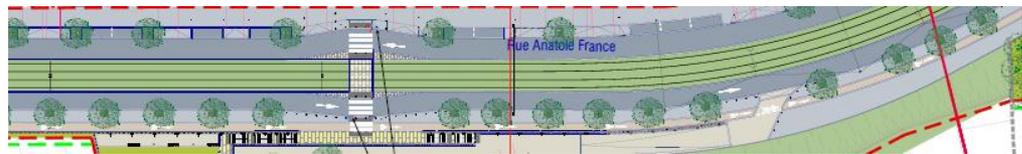
Plateforme du tramway Végétalisée



Station Carrefour de la Vierge
Végétalisation de part et d'autre de la station
Pas de végétalisation au droit de la station



Carrefour avec la rue du Parc
Végétalisation de part et d'autre du carrefour



Section courante rue Anatole France
Végétalisation de toute la plateforme, sauf au niveau des traversées piétonnes

Pas de végétalisation au droit des appareils de voie



Système d'arrosage enterré par la technique de sub-irrigation
Economies de la ressource en eau

LES BÂTIMENTS

1 Poste de Redressement (PR Hélène) et **1** Local Technique de Signalisation



- Situé dans l'alignement des futures constructions qui borderont la nouvelle voirie
- Edicule électrique permettant d'assurer l'alimentation électrique de la ligne de tramway :
 - ❑ Bâtiment technique, ne recevant pas de public
 - ❑ Travail architectural d'intégration du bâtiment dans son tissu urbain : enveloppe béton recouverte d'un bardage bois en mélèze naturel sur l'ensemble des façades

Perspectives Anatole France



Parvis de la Gare RER Noisy Savonnier et arbre de Judée de taille moyenne



Savonnier (*Koelreuteria paniculata*)



Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*)



Le parti pris végétal

Place Jeanne d'Arc Arbres à grand et moyen développement



Erable plane (*Acer platanoides*)



Aulne de Corse (*Alnus cordata*)



Orme (*Fraxinus ornus*)



Le parti pris végétal

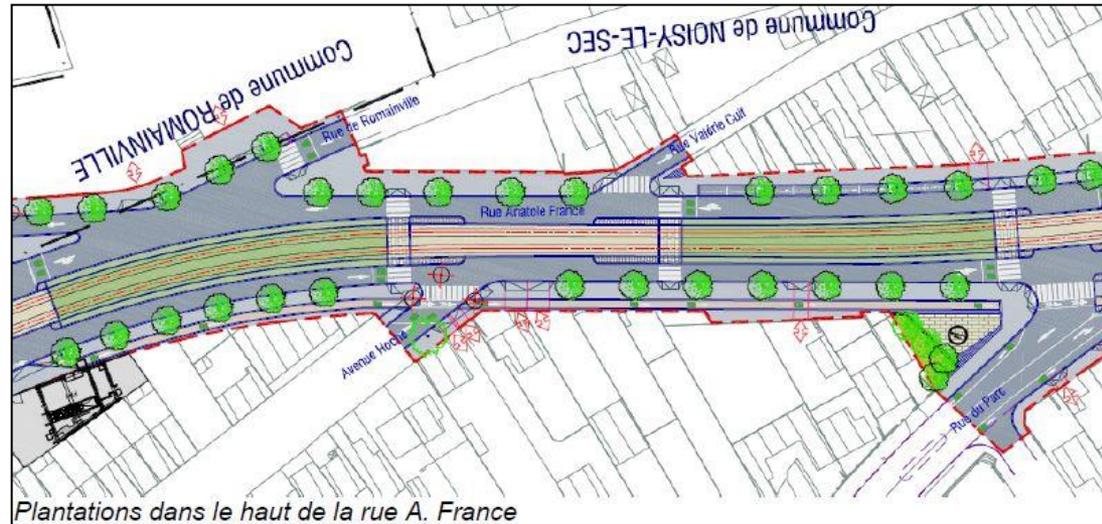
Rue Anatole France

Alignement d'arbres de part et d'autre de la voirie

Erable s'adaptant au sol minéral avec feuillage rouge et jaune dorée



Erable de Cappadoce rouge (*Acer cappadocicum* 'Rubrum')



**Placette Carrefour de la vierge
Arbres fleuris de petit développement à floraison hivernale**



La placette de la vierge avec ses plantations d'arbres fleuris (*Prunus subhirtella 'Autumnalis'*)

**Placette belvédère rue Emile Zola
Arbres fleuris**



La placette du belvédère au débouché de la rue Zola Paulownia (*Paulownia tomentosa*)



Modèle de mobilier urbain

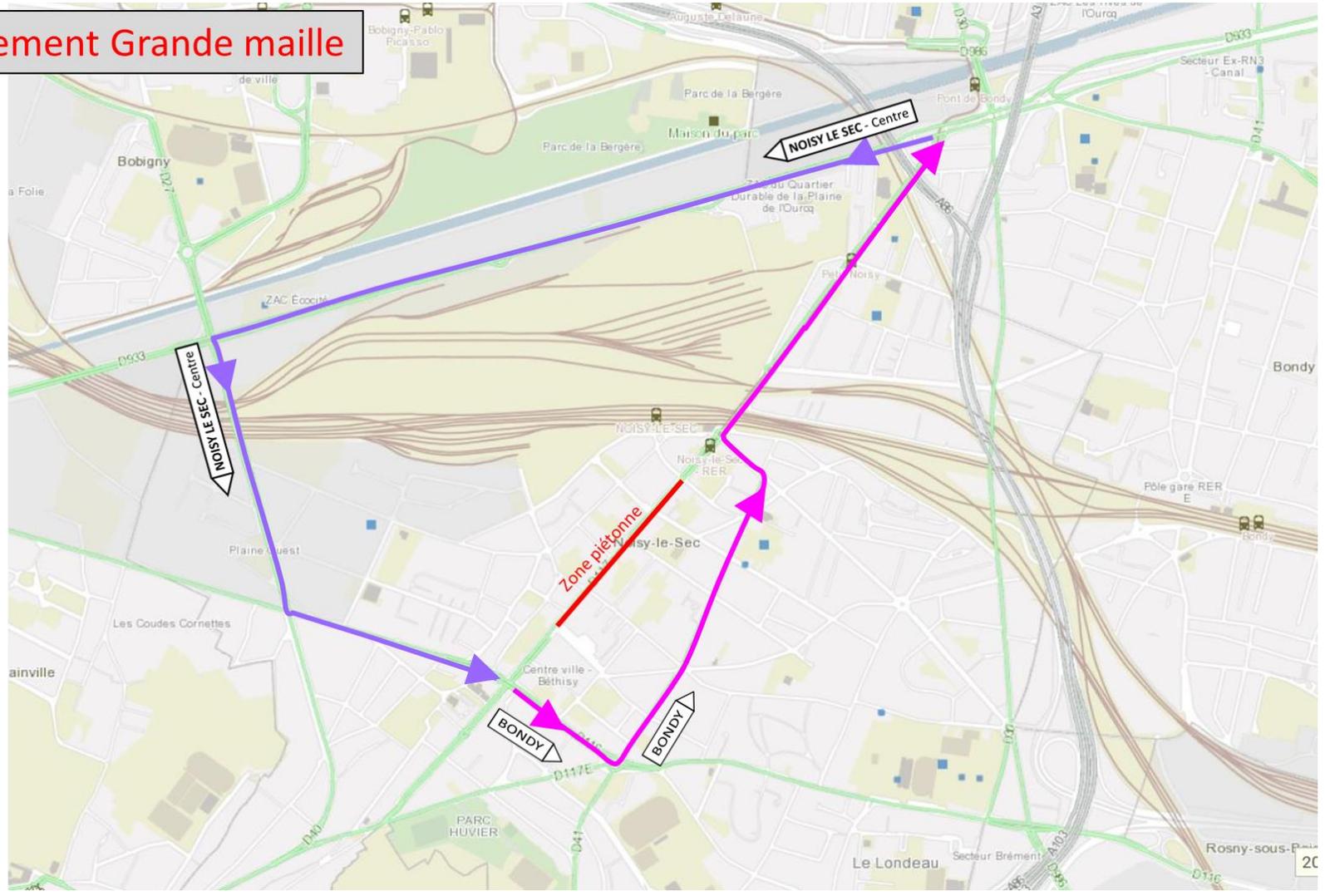


4/

Plan de circulation

Adaptation du plan de circulation grande maille

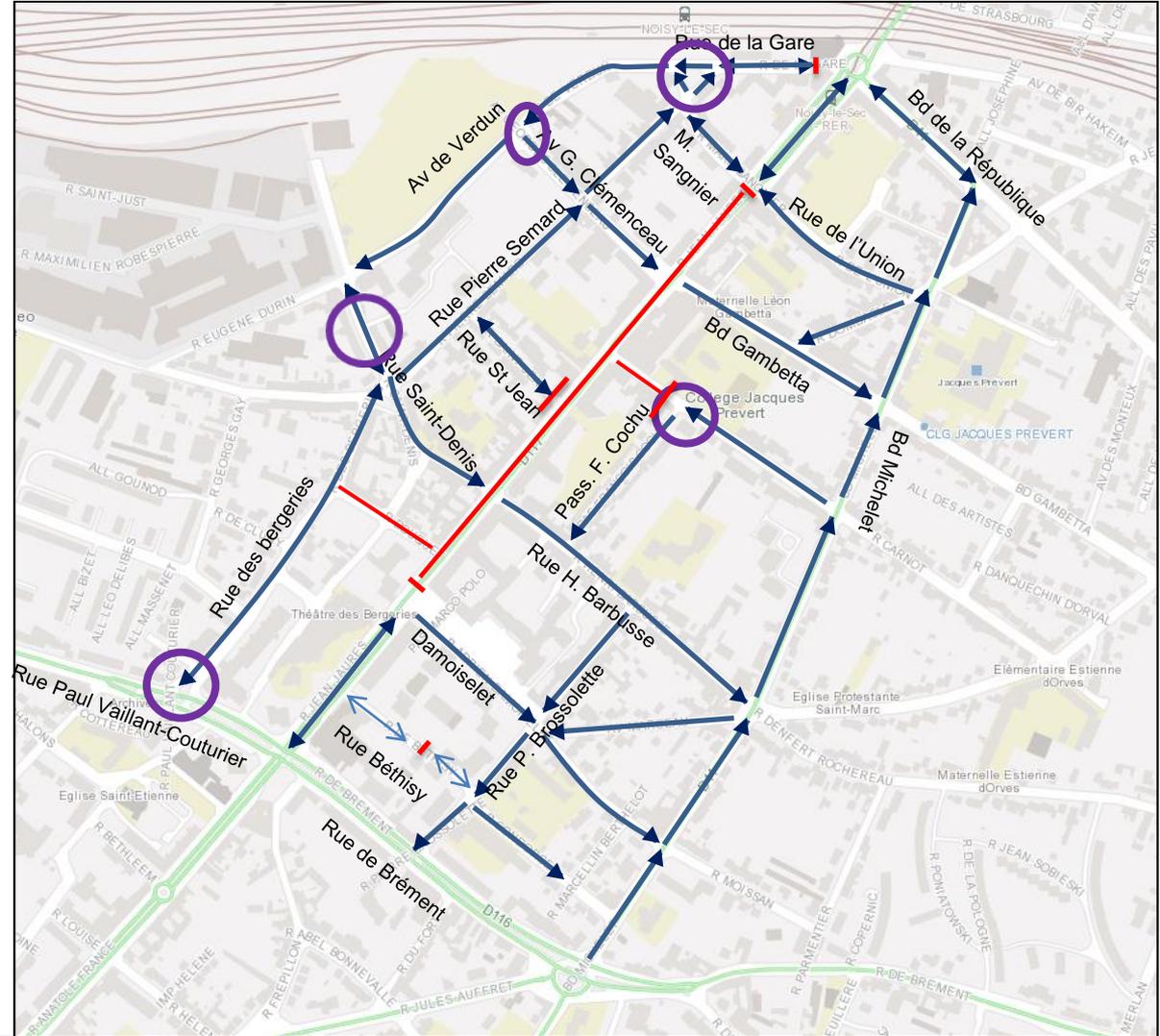
Jalonnement Grande maille



ADAPTATION DU PLAN LOCAL DE CIRCULATION

Plan de circulation générale

-  Aire piétonne
-  Sens de circulation
-  Aménagements annexes



6/

Les travaux dans les prochains mois

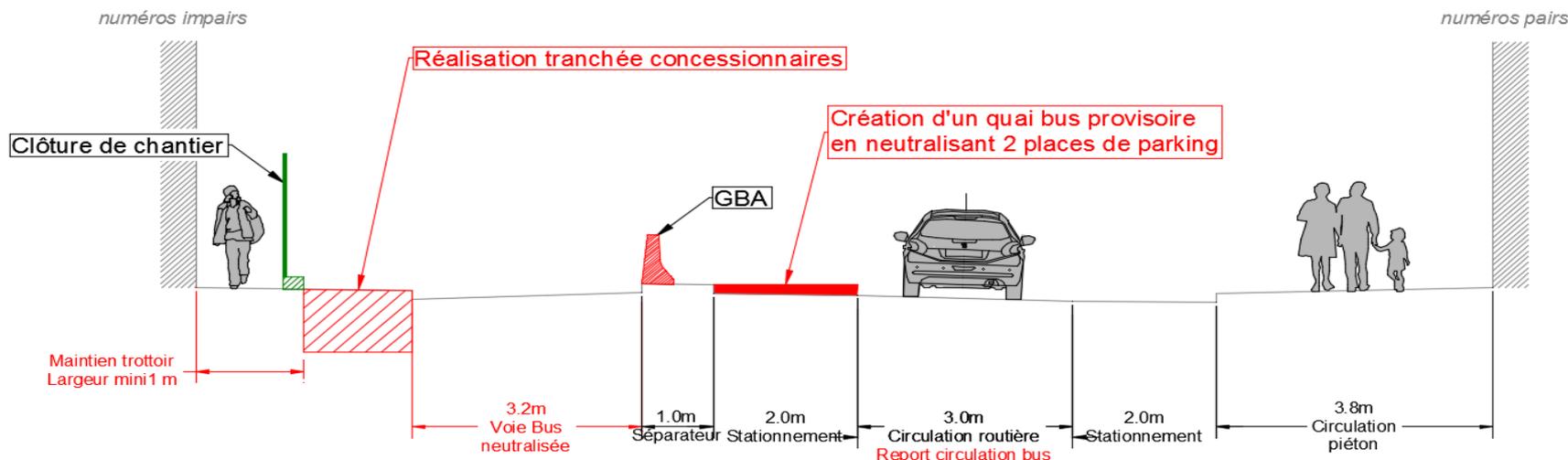
6.1/

RUE JEAN JAURES

RUE JEAN JAURES

Travaux concessionnaires sur trottoir côté impair

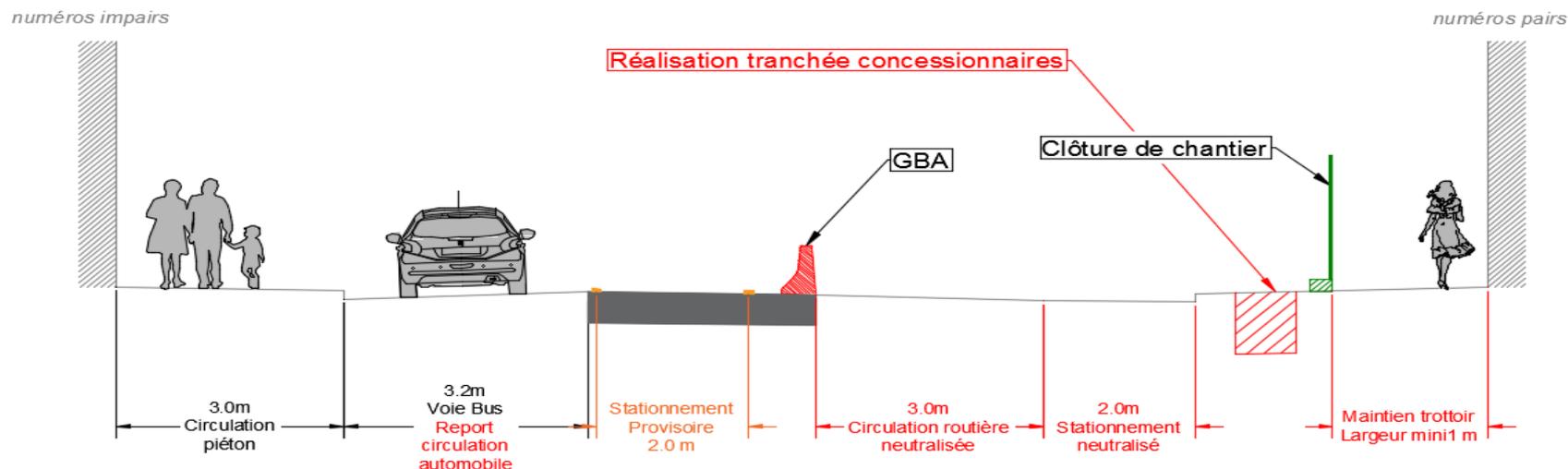
- Contraintes de circulation :
 - Travaux réalisés en neutralisant la voie bus
 - Circulation bus reportée sur voie de circulation automobile
 - Création d'arrêts de bus provisoire sur l'îlot central (Saint Jean et place des découvertes)
 - Maintien des accès piétons aux commerces
 - Maintien du stationnement sur l'ancien îlot central et côté pair
- Balisage – emprise de travaux :
 - Balisage continu à partir de la rue Marc Sangnier – carrefours laissés libres



RUE JEAN JAURES

Travaux concessionnaires sur trottoir côté pair

- Contraintes de circulation :
 - Travaux réalisés en neutralisant la voie de circulation automobile
 - Circulation automobile reportée sur la voie bus
 - Maintien des accès piétons aux commerces
 - Maintien du stationnement sur l'îlot central
- Balisage – emprise de travaux :
 - Balisage continu entre la rue de l'Union et la rue Adrien Damoiselet



6.2/

RUE ANATOLE FRANCE

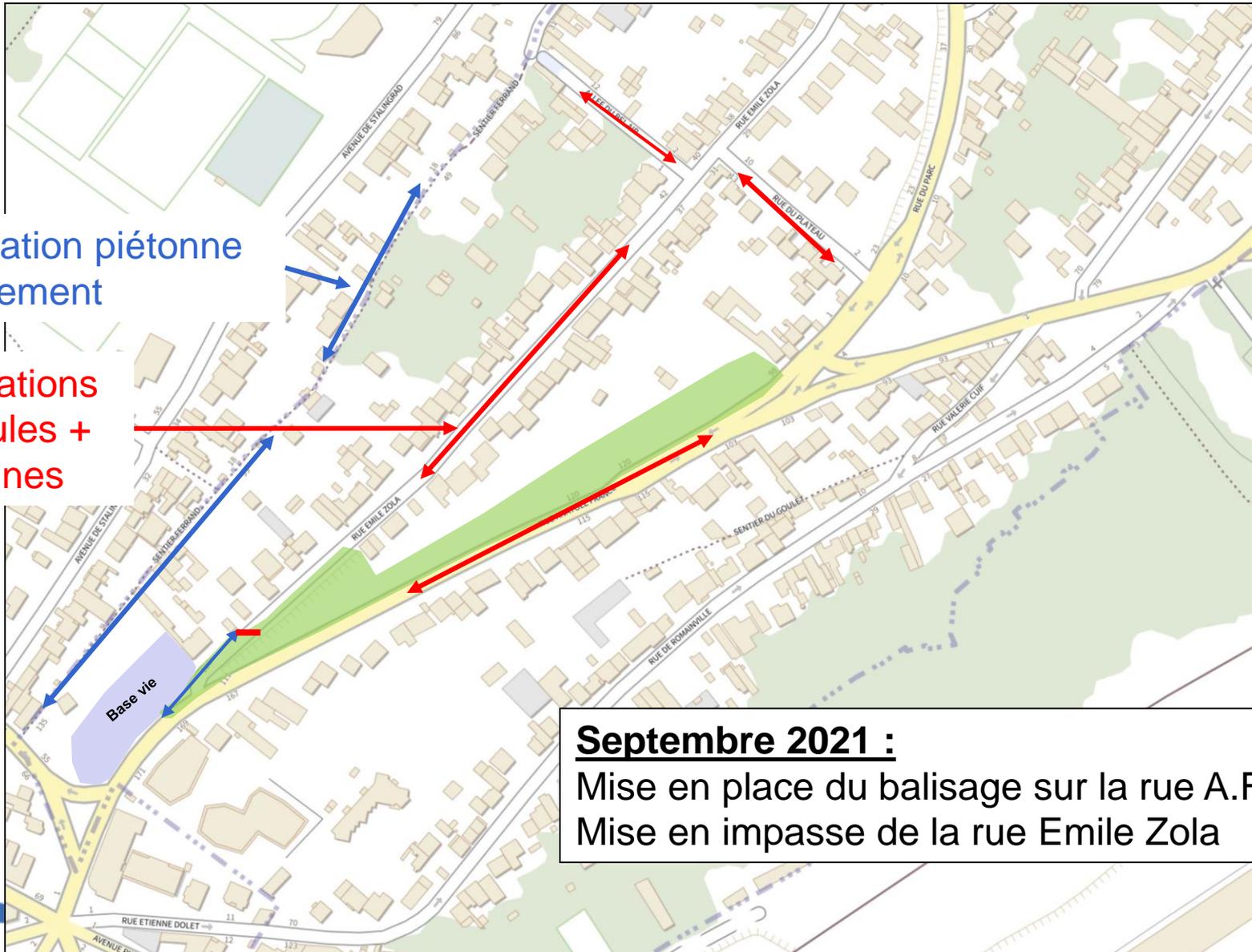


TRAM BOBIGNY
VAL DE FONTENAY

RUE ANATOLE FRANCE CONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT

Circulation piétonne
uniquement

Circulations
véhicules +
piétons



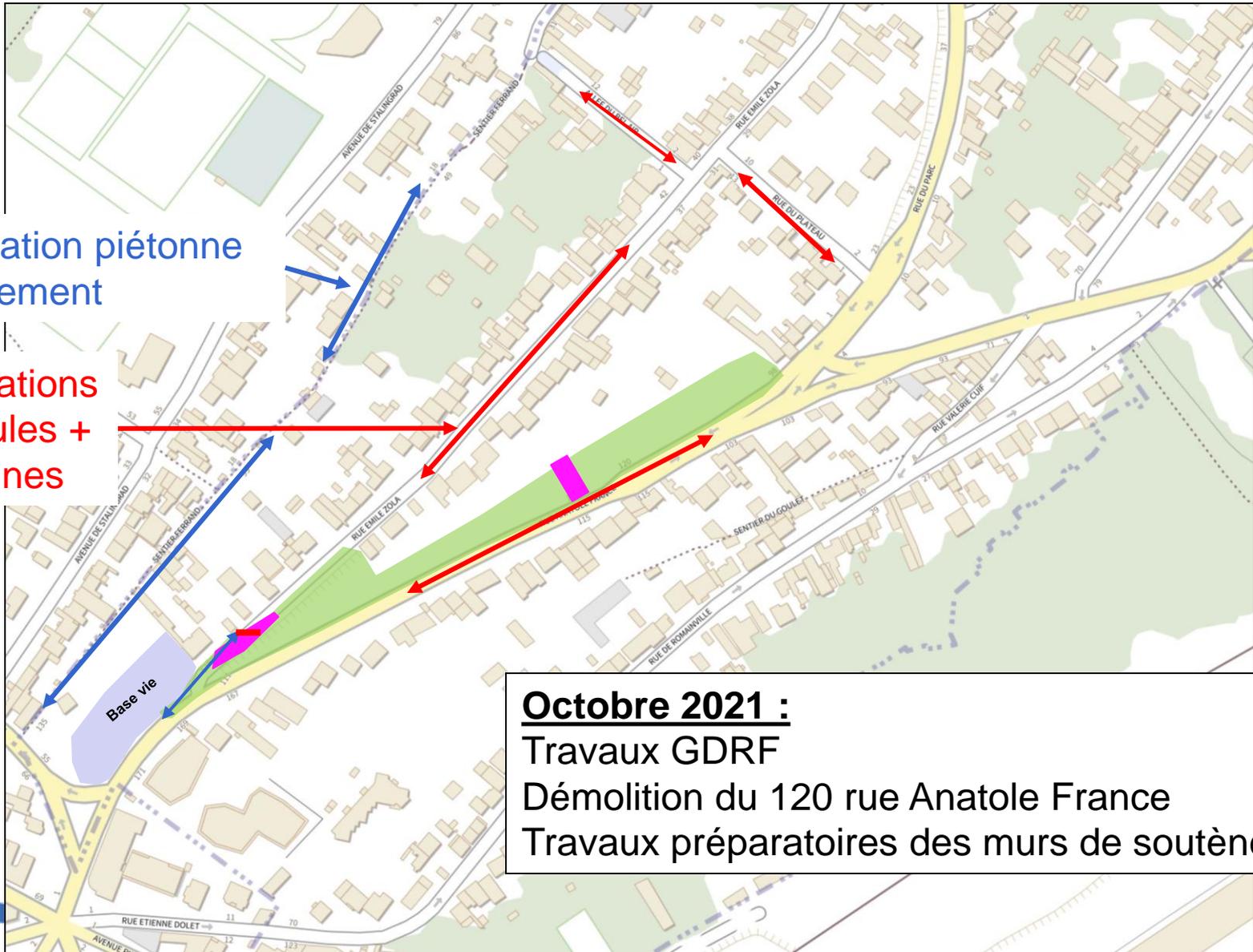
Septembre 2021 :

Mise en place du balisage sur la rue A.France
Mise en impasse de la rue Emile Zola

RUE ANATOLE FRANCE CONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT

Circulation piétonne
uniquement

Circulations
véhicules +
piétones



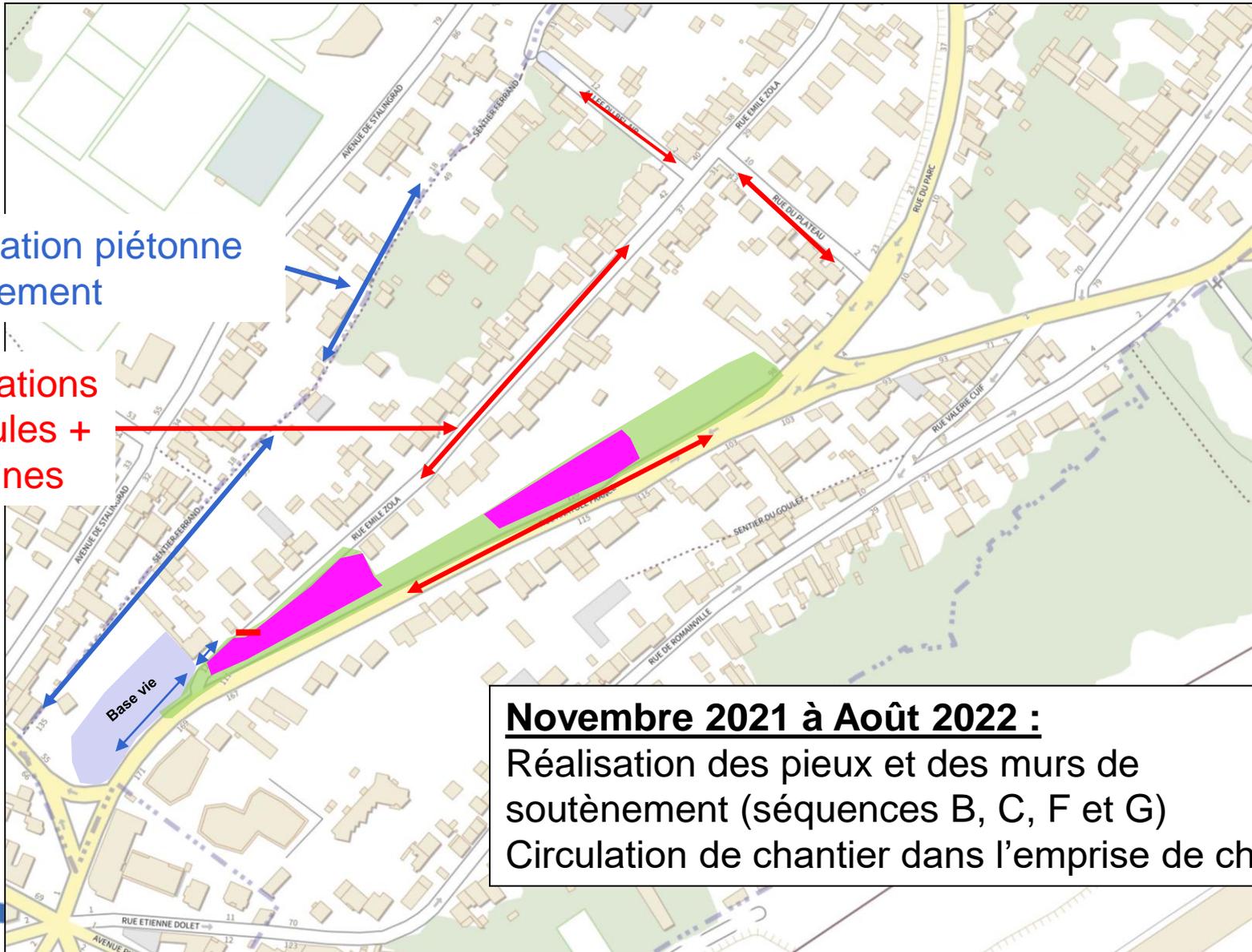
Octobre 2021 :
Travaux GDRF
Démolition du 120 rue Anatole France
Travaux préparatoires des murs de soutènement



RUE ANATOLE FRANCE CONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT

Circulation piétonne
uniquement

Circulations
véhicules +
piétons



Novembre 2021 à Août 2022 :

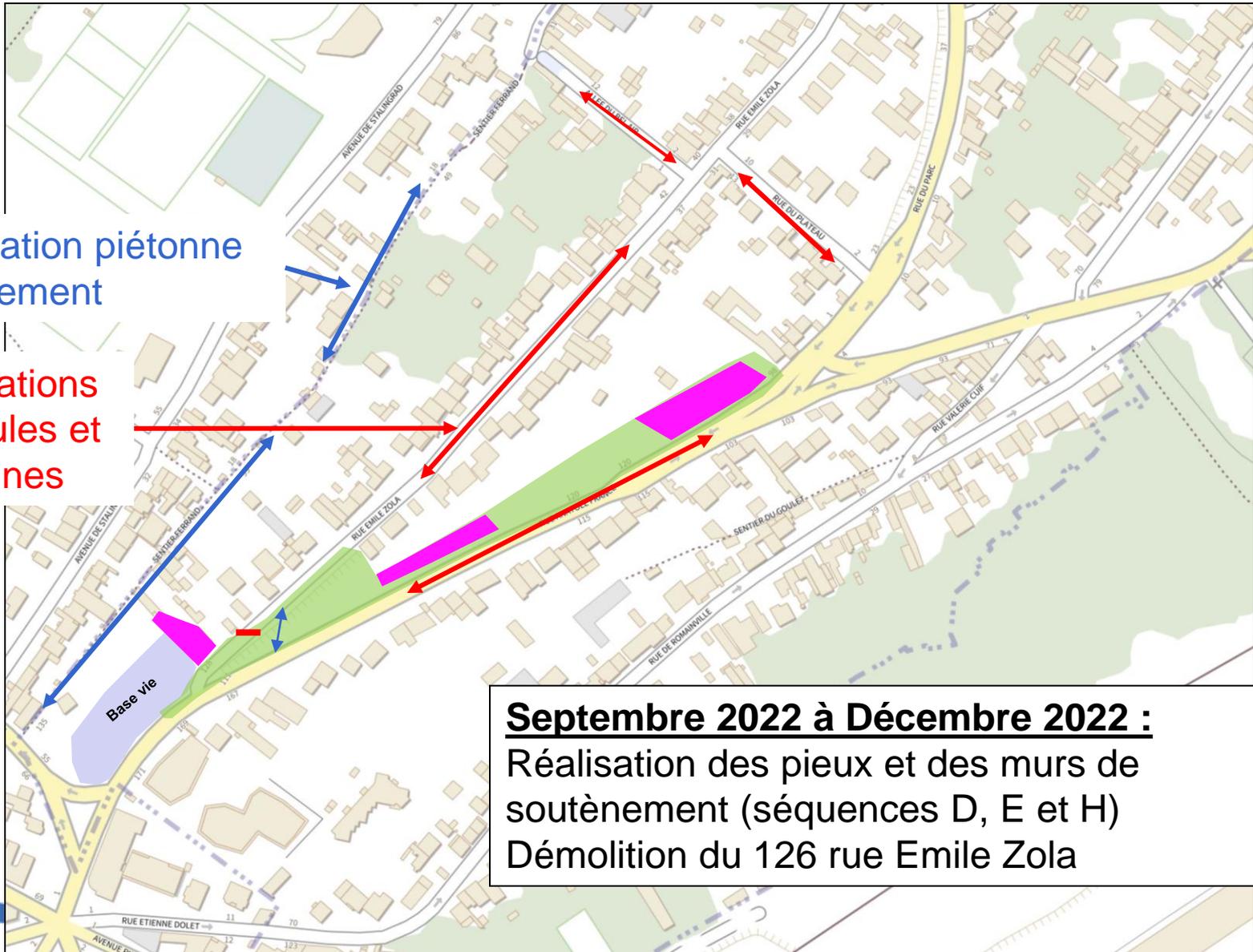
Réalisation des pieux et des murs de
soutènement (séquences B, C, F et G)

Circulation de chantier dans l'emprise de chantier

RUE ANATOLE FRANCE CONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT

Circulation piétonne
uniquement

Circulations
véhicules et
piétonnes

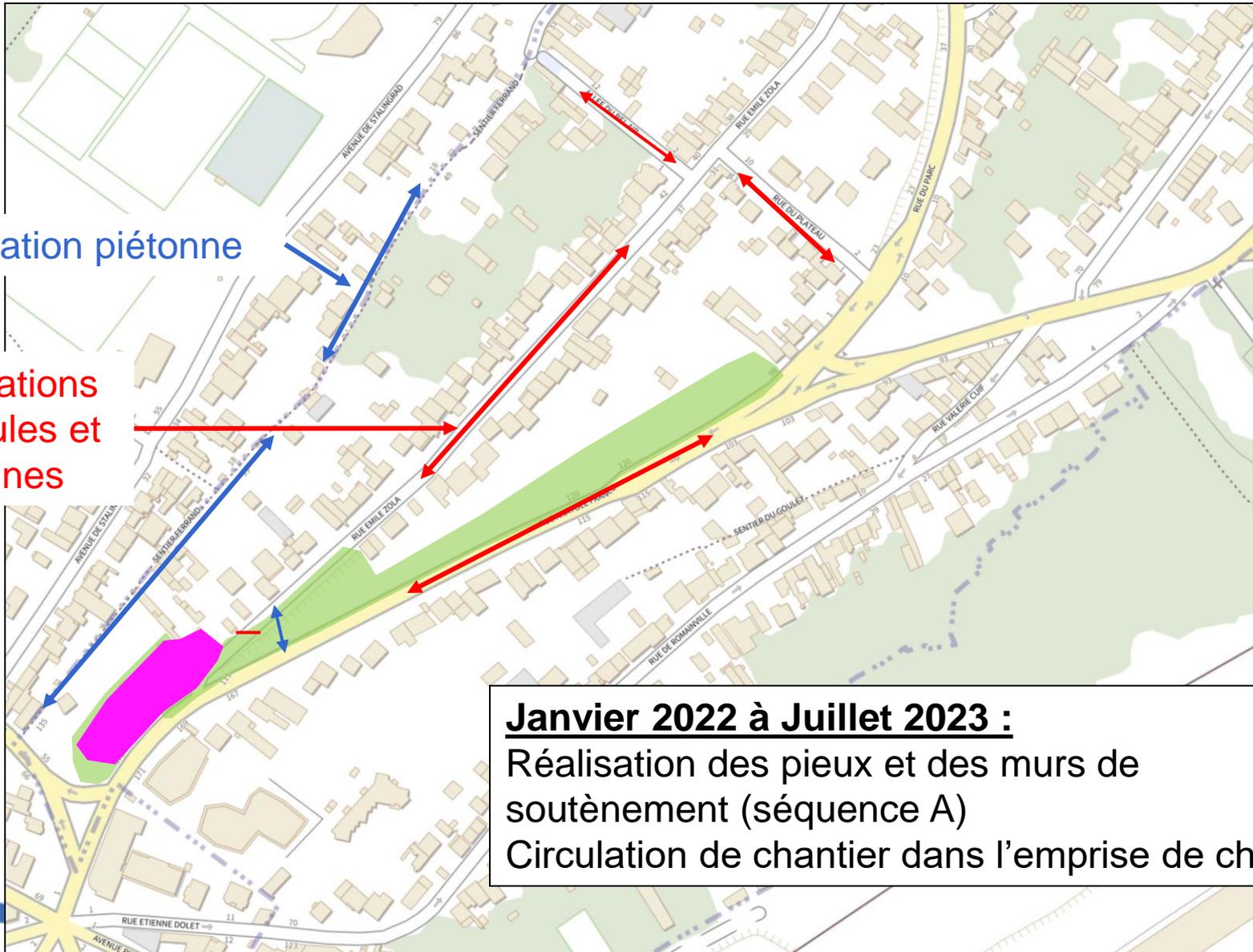


Septembre 2022 à Décembre 2022 :
Réalisation des pieux et des murs de
soutènement (séquences D, E et H)
Démolition du 126 rue Emile Zola

RUE ANATOLE FRANCE CONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT

Circulation piétonne

Circulations
véhicules et
piétonnes

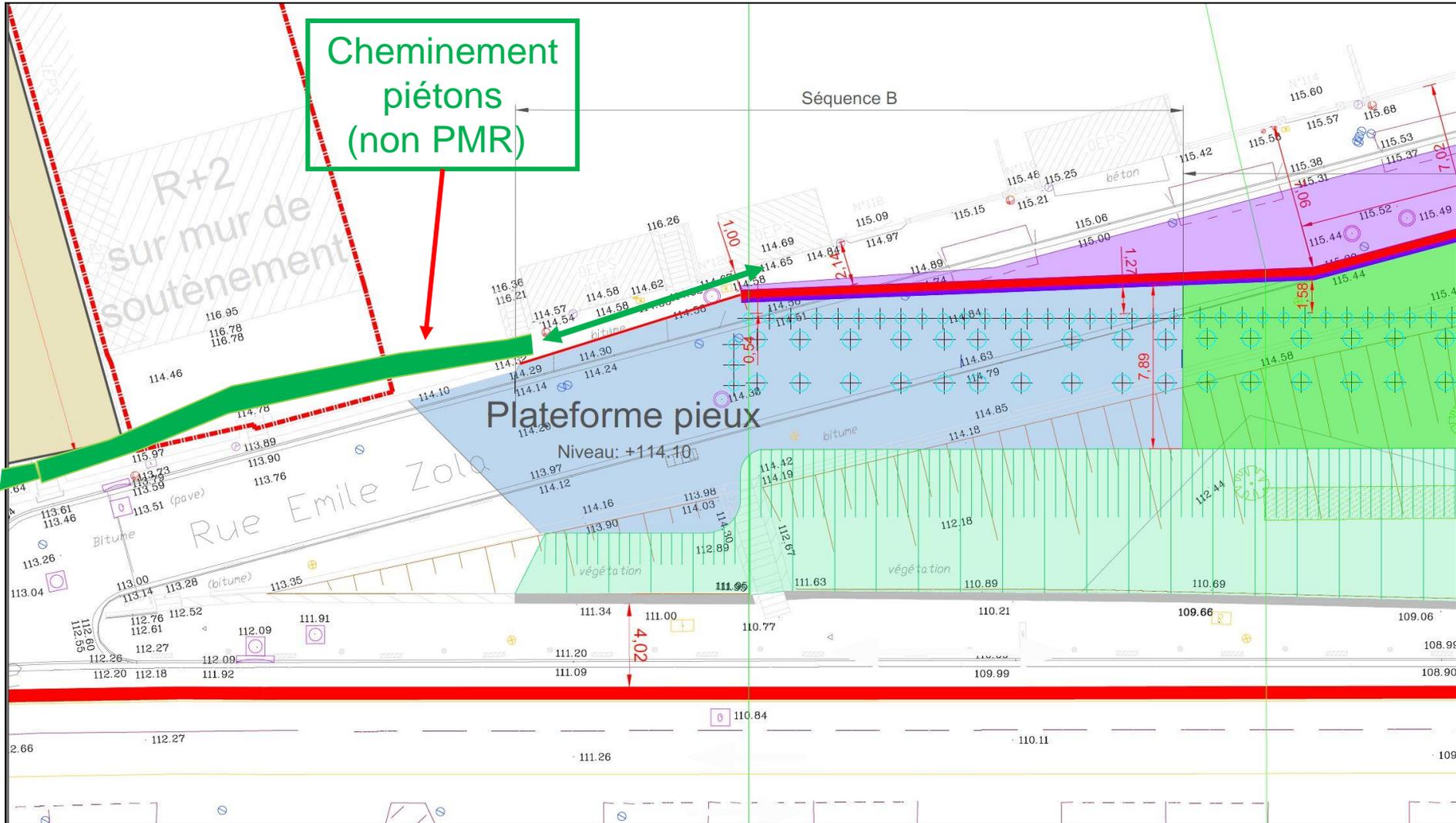


Janvier 2022 à Juillet 2023 :
Réalisation des pieux et des murs de soutènement (séquence A)
Circulation de chantier dans l'emprise de chantier



RUE ANATOLE FRANCE

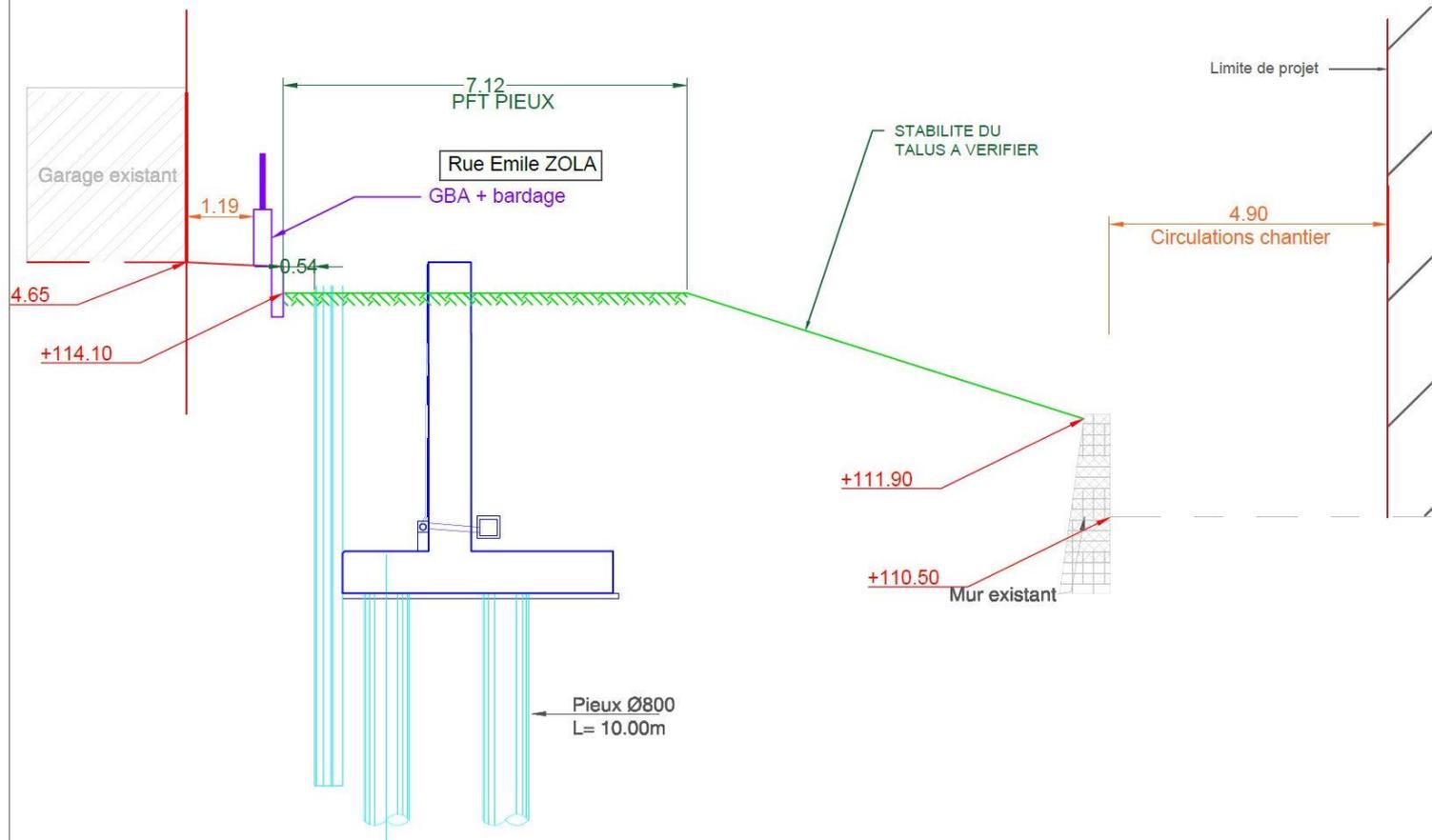
Mise en impasse de la rue Emile Zola



RUE ANATOLE FRANCE

Mise en impasse de la rue Emile Zola

Coupe B1-B1





Clauses sociales

- Les entreprises sont tenues de respecter un certain nombre d'heures d'insertion relatif au chantier
 - Pour les marchés IU environ 5% des heures travaillées
 - pour les terrassements de l'A186, cela a représenté 16 800 h effectuées par du personnel en insertion qui se sont soldées par 3 contrats à durée indéterminée (1 projeteur et 2 compagnons) ;
 - Pour l'entreprise des travaux des murs de soutènement, le nombre d'heures contractuel est de 4 500h ;
 - Pour les lots voirie sur Noisy-le-Sec, le nombre d'heures contractuel est de 15 300h ;
 - Pour les entreprises Eclairage, Signalisation Tricolore et Espaces Verts, le nombre d'heures contractuel est de 1 800h chacune.
 - Pour les marchés STR
 - Lot Tous Corps d'Etats du SMR : 29 370h prévues
 - Lot Génie Civil prolongement : 13 150h prévues
 - Lots fourniture / pose voies ligne + SMR : 12 180h prévues

Un partenariat a été établi avec Est-Ensemble pour accompagner les entreprises dans la démarche avec notamment la mise en relation des entreprises avec des candidats potentiels

6/

INFORMATION ET COMMUNICATION

Dispositif de communication

Un dispositif de communication prévu tout au long des travaux :

- Site internet mis à jour <http://www.t1bobigny-valdefontenay.fr/>
- Lettres d'information régulières, dépliants thématiques
- Flash-info, Newsletter, Panneaux sur site...
- Présence d'agents de proximité sur site tout au long des travaux...



Lettre d'Info



Flash-Info



dépliant



Affiche



Panneaux

N'hésitez pas à nous adresser vos questions et remarques : t1vdf@seinesaintdenis.fr

Rappel la composition de l'équipe

- **Un coordonnateur (arrivée juin 2020)**, il chapeaute les autres membres de l'équipe de médiation, organise les présences et travaux de chacun, rend compte aux maîtres d'ouvrage
- **Entre 1 et 3 agents de proximité (progressivement)**, ils se partagent l'ensemble des chantiers selon les besoins
- **Un référent pour les commerçants (arrivée septembre 2020)** Il sera l'interlocuteur privilégié en cas de saisine de la CRA
- **Un gestionnaire des espaces temporaires (livraisons)**, agent spécifique dédié à l'organisation des livraisons

Rôle :

- Présence quotidienne sur le terrain
- Joignable par tél/ mail
- Permanences dans Mairie ou autre lieu



Votre agent de proximité



Saïd

07 79 82 05 93

saïd@t1bobigny-valdefontenay.fr

Votre médiateur commerçants



Sonia

06 14 30 94 96

sonia@t1bobigny-valdefontenay.fr

Commission de règlement amiable : instance d'évaluation des préjudices commerciaux et de règlement amiable des litiges.

- **Objectif** : Facilite et simplifie le règlement à l'amiable des préjudices commerciaux engendrés par des nuisances que causeraient les travaux liés au tramway
- **Avantages** :
 - Évite les contentieux longs et coûteux
 - Permet des solutions plus rapides en s'appuyant sur les règles de la jurisprudence en matière de dommage de travaux publics
- **Son rôle** : Examine les demandes d'indemnisation pour préjudices économiques présentées par les professionnels implantés à proximité des travaux du tramway

La commission de règlement amiable a été mise en place à l'initiative des maîtres d'ouvrage **depuis juillet 2021**

- Le Département de la Seine-Saint-Denis
- La RATP

Les membres

- Président : Un magistrat du Tribunal administratif de Cergy Pontoise
- Membres à voix délibératives : Département de la Seine-Saint-Denis, RATP, CCIP 93 / Chambre des métiers, URSSAF, Ordre des experts comptables
- Membres à voix consultatives : Les communes concernées

Chaque demande devra être présentée sur un dossier type accompagné de pièces justificatives.

- Dossier à télécharger sur www.t1bobigny-valdefontenay.fr
- Dossier remis sur demande par les agents de proximité
- Dossier remis sur demande par le secrétariat de la commission t1vdf@seinesaintdenis.fr

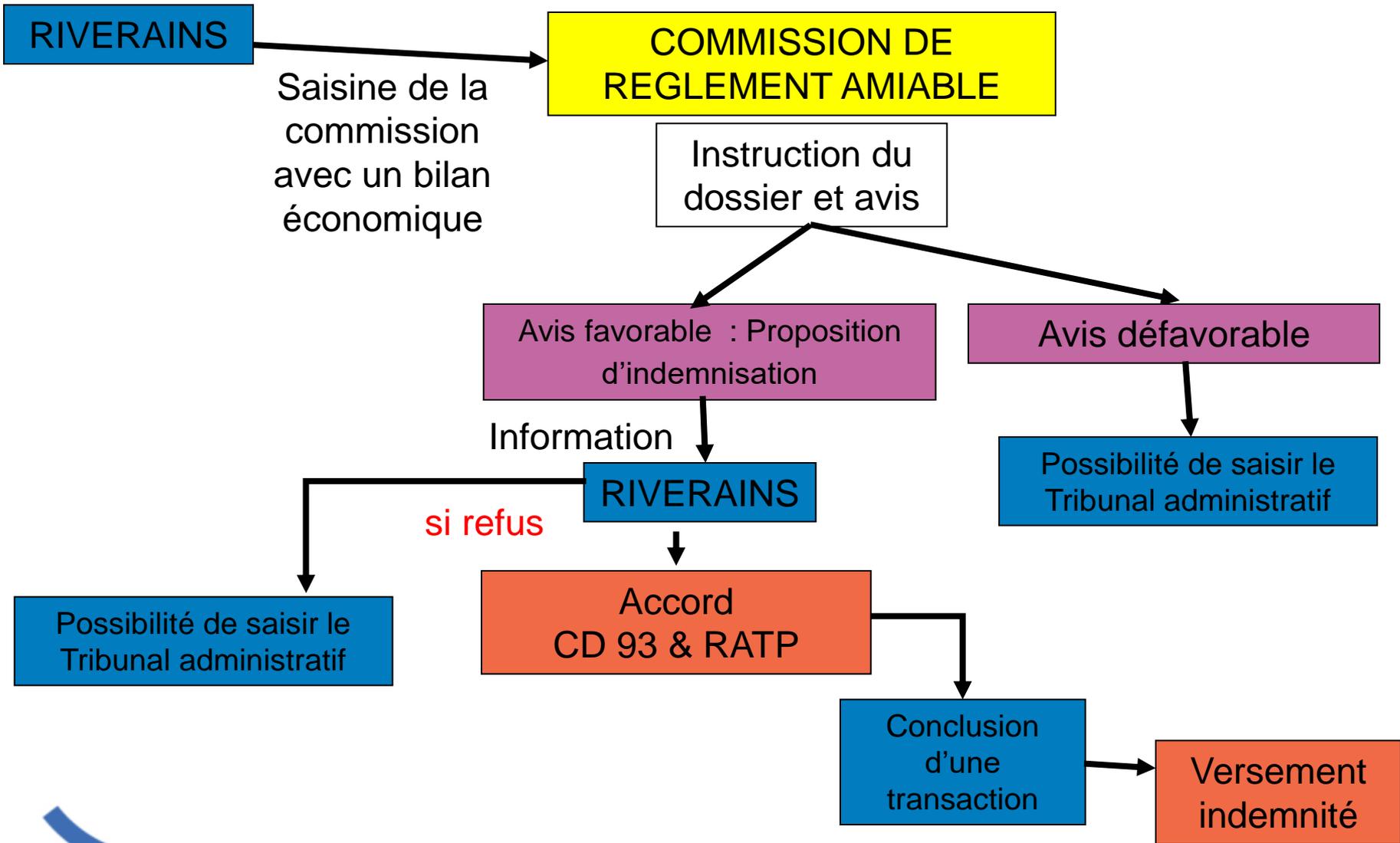
Il appartient aux professionnels d'établir la preuve de leur préjudice (identification du dommage, montant de l'indemnité demandée, photos éventuelles). Le commerçant devra joindre obligatoirement à sa demande les bilans comptables des 4 dernières années, bail commercial ou titre de propriété, Kbis, attestation paiement cotisations des organismes fiscaux et sociaux

Les dossiers devront être envoyés au secrétariat de la Commission de règlement amiable

Le demandeur peut déposer plusieurs demandes d'indemnisation concernant des périodes de travaux successives, à condition de respecter toutefois un délai de trois mois entre chaque demande.

Les séances de la commission ont lieu tous les 2 à 3 mois en fonction de l'affluence des dossiers,

LA COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE





TRAM' BOBIGNY
VAL DE FONTENAY

MERCI DE VOTRE ATTENTION

